

**DEMANDES D'AUTORISATION D'EXERCER UN USAGE CONDITIONNEL**

Les personnes intéressées sont priées de noter qu'elles pourront être entendues par les membres du conseil d'arrondissement qui statueront, en vertu de la procédure des usages conditionnels du *Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie (01-282)*, sur les demandes approuvant :

- pour le bâtiment portant le numéro 1055 rue Saint-Mathieu, l'usage « résidence de tourisme », et ce, conformément au paragraphe 7<sup>e</sup> de l'article 136 du *Règlement d'urbanisme de l'arrondissement Ville-Marie (01-282)* [dossier 1163332008];
- pour le bâtiment portant le numéro 1444 rue Saint-Mathieu, l'usage « résidence de tourisme », et ce, conformément au paragraphe 7<sup>e</sup> de l'article 136 du *Règlement d'urbanisme de l'arrondissement Ville-Marie (01-282)* [dossier 1163332009];
- pour le bâtiment à être construit sur le lot 2 160 962 du cadastre du Québec, actuellement aux 2088-2100, boulevard Saint-Laurent, l'usage « résidentiel » pour 2 logements situés au rez-de-chaussée et donnant sur la rue Clark, et ce, conformément au paragraphe 8<sup>e</sup> de l'article 136 du *Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie (01-282)* [dossier 1162931009];
- pour deux appartements situés au 853, rue Ontario Est et un appartement situé au 2011, rue Saint-Christophe, l'usage « résidence de tourisme », et ce, conformément au paragraphe 7<sup>e</sup> de l'article 136 du *Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie (01-282)* [dossier 1156347051].

La séance du conseil d'arrondissement au cours de laquelle seront étudiées ces demandes aura lieu le jeudi 6 octobre, à 19 h, à la salle du conseil, 800, boulevard De Maisonneuve Est, rez-de-chaussée.

Toute personne qui désire obtenir des renseignements relativement à ces demandes d'autorisation peut communiquer avec la Division de l'urbanisme de la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises au 514 872-9545 et en mentionnant les numéros de dossiers indiqués précédemment.

Montréal, le 17 septembre 2016

Le Secrétaire d'arrondissement  
M<sup>r</sup> Domenico Zambito

*Cet avis peut également être consulté sur le site Internet de l'arrondissement à l'adresse suivante : [www.ville.montreal.qc.ca/villemarie](http://www.ville.montreal.qc.ca/villemarie)*